

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BOUCHAIN
EN DATE DU 7 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de BOUCHAIN s'est réuni le 7 avril 2025 à 18h30, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de son Maire, Ludovic ZIENTEK, suite à une convocation en date du 1^{er} avril 2025.

Etaient présents : M. ZIENTEK Ludovic - M. BROUTA Luc - Mme BROWERS Any – M. DI PIAZZA Daniel - Mme SALADIN Colette – Mme CARPENTIER Nicolette – M. GLAVIER Eric – M. DA SILVA Emmanuel – M. LHOMME Jean-Claude – M. HAINAUT Jacques – M. VERLET Jean-Pierre - M. GLAVIER Florian – Mme TISON Florelle - Mme STAWICKI Rose-Marie – M. ASSE Hassan – Mme SAUVAGE Annick – M. BODA Luc

Absents ayant donné procuration :

Mme FONTAINE Anne-Sophie	à	Mme SALADIN Colette
Mme HAUSSIN Chantal	à	M. BROUTA Luc
M. TISON Vincent	à	Mme CARPENTIER Nicolette
M. NEF Léopold	à	M. DI PIAZZA Daniel

Absents : Mme BOUAOUINA Vanessa – M. ANNICHINI Jean Louis - Mme COSTANTINI Maria – M. SANCHEZ Louis – Mme BOILEUX Nathalie – M. CAPRON Olivier

Membres en exercice : 27

Présents : 17

Quorum : 14

Votants : 21

Secrétaire : Mme BROWERS Any

ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu de la réunion du 10 février 2025
2. Séniors – Prise en charge des bons d'achat
3. Renouvellement de l'aide aux étudiants
4. Cotisation 2025 – Conseil national des villes et villages fleuris
5. Cotisation 2025 – Association pour la mise en valeur des espaces fortifiés
6. Résidence des Jours Heureux – Echange de parcelles
7. Vente d'un logement – 47 rue Constant Midavaine
8. Demandes d'admission en non-valeur
9. Conventions SIDEN-SIAN – Participation financière
10. POINFOR – Convention d'objectifs
11. Demande de subvention – PTS 2025
12. Demande de subvention – Fond vert 2025
13. Demande de subvention – AMP 2025
14. Subvention – Concert communautaire 2025
15. Personnel communal – Modification de l'organigramme
16. Compte de gestion 2024
17. Compte administratif 2024
18. Affectation des résultats 2024
19. Détermination du taux d'imposition des taxes locales
20. Budget primitif 2025
21. Subventions aux associations 2025

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30.

Monsieur le Maire passe à la lecture des procurations et propose de désigner Madame Any BROWERS comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :
- Transfert de la compétence réseau de chaleur ou de froid au profit de la CAPH

Il est passé au vote :

Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 21

Adopté à l'unanimité

1- COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 10 FÉVRIER 2025

Chacun a reçu un exemplaire du compte rendu à domicile.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 02 voix Contre, 00 Abstention et 19 voix Pour d'approuver le compte rendu.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur général des services.

2- TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE RÉSEAU DE CHALEUR OU DE FROID AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2224-38 et L. 5216-5;

Vu les statuts actuels de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut ;

Vu la délibération du 24 février 2025 n° D25058 de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut ;

Considérant que la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut n'exerce aucune compétence en matière de réseaux de chaleur ou de froid, telle que définie à l'article L. 2224-38 du CGCT ;

Considérant que cette compétence est exercée par les communes membres de la Communauté d'agglomération ;

Considérant que cette compétence peut être transférée, en tout ou partie, de manière facultative, à la Communauté d'agglomération en application des dispositions combinées des articles L. 2224-38 et L. 5211-17 du CGCT ;

Considérant que par délibération du 24 février 2025, la Communauté d'agglomération a sollicité de la part de ses communes membres le transfert, au titre des compétences supplémentaires, de la compétence en matière de création et d'exploitation d'un réseau de chaleur ou de froid issu de l'énergie produite par les Centres de Valorisation Énergétique, dont l'exploitation relève exclusivement du traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Considérant que ce transfert de compétence nécessite, dans un délai de trois mois, l'accord des communes membres de la Communauté d'agglomération dans les conditions de majorité suivantes :

- 2/3 des membres représentant la moitié de la population ;
- ou la moitié des membres représentant les 2/3 de la population de la Communauté d'agglomération.

Considérant qu'en l'absence de délibération dans un délai de trois mois, l'avis des communes membres est réputé favorable ;

Il est demandé au conseil municipal :

ARTICLE 1 : d'accepter le transfert au titre des compétences supplémentaires à la Communauté d'agglomération, de la compétence en matière de création et d'exploitation d'un réseau de chaleur ou de froid issu de l'énergie produite par les Centres de Valorisation Énergétique, dont l'exploitation relève exclusivement du traitement des déchets ménagers et assimilés

ARTICLE 2 : de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Il est passé au vote :

Contre : 00 Abstention : 01 Pour : 20

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à M. Daniel DI PIAZZA, Adjoint.

3- SENIORS - PRISE EN CHARGE DES BONS D'ACHAT

A toutes les personnes de 60 ans et plus, domiciliées à Bouchain et qui ne participeront pas au repas des seniors, est offert un bon d'achat de 25 €. Pour l'obtenir, les bénéficiaires doivent renseigner un coupon-réponse (disponible dans le bulletin municipal) à transmettre à la mairie.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la prise en charge des bons d'achat correspondants.

Il est passé au vote :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 21

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Any BROWERS, Adjointe.

4- RENOUVÈLEMENT DE L'AIDE AUX ÉTUDIANTS

Une aide exceptionnelle aux étudiants (enseignement supérieur) bouchinois a été accordée depuis 2021 afin de leur venir en aide financièrement. Il est proposé de renouveler ce dispositif d'aide pour l'année 2025.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de voter une enveloppe d'aide exceptionnelle des étudiants de 10 000 euros à charge d'inscription au BP 2025.

Il est passé au vote :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 21

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à M. Emmanuel DA SILVA, Adjoint.

5- COTISATION 2025 – CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Afin de poursuivre notre intégration au réseau des « villes et villages Fleuris » pour conforter la démarche de qualité de vie de notre commune,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de confirmer l'adhésion de notre commune à l'association « Conseil National des Villes et Villages Fleuris »
- d'autoriser le versement de la cotisation 2025 s'élevant à 225 euros

Il est passé au vote :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 21

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Any BROWERS, Adjointe.

6- COTISATION 2025 – ASSOCIATION POUR LA MISE EN VALEUR DES ESPACES FORTIFIÉS

La Commune de Bouchain est adhérente à l'association pour la mise en valeur des espaces fortifiés de la Région Nord – Pas de Calais.

Le montant de la cotisation pour cette année s'élève à 1 000 euros.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'accepter le versement de la cotisation 2025 à l'association pour la mise en valeur des espaces fortifiés

Il est passé au vote :

Contre : 01 Abstention : 00 Pour : 20

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Colette SALADIN, Adjointe.

7- RÉSIDENCE DES JOURS HEUREUX ÉCHANGE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE ET LA SIGH

Vu la délibération du conseil municipal du 10 février 2025 portant déclassement des parcelles du domaine public communal,

Considérant que, dans le cadre d'une gestion foncière de leur patrimoine, la commune de Bouchain et la Société Immobilière Grand Hainaut ont décidé la rétrocession de la voirie et des espaces verts de la Résidence des Jours Heureux ainsi qu'un échange de parcelles afin de régulariser les occupations foncières,

Il est demandé au conseil municipal :

- d'accepter ces régularisations par le biais d'un échange sans soulte et en l'état, de la manière suivante :
 - La SIGH cède à la commune de BOUCHAIN
 - Parcelle D3057 pour 4m²
 - Parcelle D3098 pour 47m²
 - Parcelle D3073 pour 43m²
 - Parcelle D3095 pour 46m²
 - Parcelle D3089 pour 17m²
 - Parcelle D3085 pour 10m²

Ces parcelles intègrent le domaine privé communal

- La SIGH cède à la commune de BOUCHAIN

Parcelle D3108 pour 44m2
Parcelle D3106 pour 43m2
Parcelle D3104 pour 18m2
Parcelle D3102 pour 17m2
Parcelle D3067 pour 9m2
Parcelle D3064 pour 9m2
Parcelle D3062 pour 85m2
Parcelle D3060 pour 31m2
Parcelle D3097 pour 11m2
Parcelle D3093 pour 63m2
Parcelle D3088 pour 15m2
Parcelle D3087 pour 10m2
Parcelle D3084 pour 11m2
Parcelle D3132 pour 1m2
Parcelle D3134 pour 77m2
Parcelle D3123 pour 5m2
Parcelle D3125 pour 30m2
Parcelle D3127 pour 88m2
Parcelle D3114 pour 28m2
Parcelle D3113 pour 2m2
Parcelle D3116 pour 23m2
Parcelle D3118 pour 9m2
Parcelle D3119 pour 16m2

Ces parcelles intègrent le domaine public communal

- La commune de BOUCHAIN cède à la SIGH

Parcelle D3111 pour 12m2
Parcelle D3110 pour 3m2
Parcelle D3069 pour 5m2
Parcelle D3099 pour 3m2
Parcelle D3074 pour 17m2
Parcelle D3100 pour 4m2
Parcelle D3090 pour 22m2
Parcelle D3136 pour 45m2
Parcelle D3137 pour 10m2
Parcelle D3135 pour 17m2
Parcelle D3129 pour 27m2
Parcelle D3130 pour 4m2
Parcelle D3128 pour 31m2
Parcelle D3120 pour 20m2
Parcelle D3121 pour 1m2

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet échange

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 21

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à M. Luc BROUTA, 1^{er} Adjoint.

8- VENTE DU LOGEMENT SITUÉ 47 RUE CONSTANT MIDAVAINÉ

Vu l'estimation des Domaines du 26 Février 2025 fixant à 38 000 € avec une marge de négociation de 15%, la valeur vénale du logement situé 47 rue Constant Midavaine (parcelle B 1681),

Vu que Monsieur Rémi JOZE demeurant 712 rue des frères Régner à Bouchain, souhaite se porter acquéreur de ce bien au prix fixé par les Domaines,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la vente de ce bien à la SCI J-Habitat – 712 rue des Frères Régner à Bouchain – représentée par Monsieur JOZE Rémy, pour un prix de 41 800 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document pour ce faire

Il est passé au vote :

Contre : 00

Abstention : 01

Pour : 20

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à M. Luc BROUTA, 1^{er} Adjoint.

9- TAXES ET PRODUITS IRRÉCOUVRABLES DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR

Les services du SGC de Wallers nous ont transmis les 4 listes suivantes regroupant soit les créances présentées en Non Valeur qui n'ont pu être recouvrées au terme du processus de poursuites s'avérant infructueux, soit les créances minimales dont le montant est inférieur ou égal à 30 € :

- Liste n° 1204880231 – Montant de 29,72 €
- Liste n° 4707750231 – Montant de 1 085,90 €
- Liste n° 3877700231 – Montant de 384,79 €
- Liste n° 4730382531 – Montant de 13 918,82 €

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- l'admission en non-valeur des titres concernés
- d'autoriser Monsieur le Maire à établir un mandat correspondant au compte 6541

**12- DEMANDE DE SUBVENTION
PROJETS TERRITORIAUX STRUCTURANTS 2025**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur général des services.

Adopté à la majorité absolue

Il est passé au vote :

Contre : 00 Abstention : 01 Pour : 20

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association POINFOR la convention annuelle d'objectifs

Il est demandé au Conseil Municipal :

Afin de poursuivre l'action « Atelier et Chantier d'Insertion » avec l'association POINFOR et pour permettre la réhabilitation du patrimoine immobilier et l'entretien des espaces verts de la Commune,

11- INSERTION – CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS 2025

Monsieur le Maire donne la parole à M. Luc BROUTA, 1^{er} Adjoint.

Adopté à l'unanimité

Il est passé au vote :

Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 21

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les deux conventions de participation financière.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

La commune de BOUCHAIN a réalisé en 2024 des travaux de réfection de voirie rue Ernest Couteaux. Puisque le SIDEN-SIAN devait dans cette même partie de rue reprendre des réfections de tranchées, il a été convenu que le syndicat participe financièrement à ces travaux et verse à la commune la part de ses réfections.

**10- CONVENTIONS SIDEN-SIAN
PARTICIPATION FINANCIERE A LA REFECTION DE TRANCHÉE**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Emmanuel DA SILVA, Adjoint.

Adopté à l'unanimité

Il est passé au vote :

Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 21

Vu le plan de financement,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la demande de subvention au titre des Projets Territoriaux Structurants (PTS) pour le dossier suivant :
- Travaux de rénovation intérieure et énergétique de la salle des sports Vauban

Il est passé au vote :

Contre : 01 Abstention : 00 Pour : 20

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur général des services.

**13- DEMANDE DE SUBVENTION
FOND VERT 2025**

Vu le plan de financement,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la demande de subvention au titre du Fond Vert pour le dossier suivant :
- Travaux de rénovation intérieure et énergétique de la salle des sports Vauban

Il est passé au vote :

Contre : 00 Abstention : 01 Pour : 20

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur général des services.

**14- DEMANDE DE SUBVENTION
RÉPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE (AMP)**

Vu la délibération du conseil municipal du 10 février 2025 portant sur la poursuite du programme communal de sécurisation routière des routes départementales en agglomération et des rues communales,

Vu le plan de financement,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes (AMP) pour le dossier suivant :

- Renforcement de la signalisation de sécurité des routes départementales

Il est passé au vote :

Contre : 00 Abstention : 01 Pour : 20

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Any BROWERS, Adjointe.

15-SUBVENTION – CONCERT COMMUNAUTAIRE 2025

Vu que le concert communautaire de l'Office Municipal de la Culture de BOUCHAIN, Vu que cette manifestation sera organisée par l'Office Municipal de la Culture de BOUCHAIN,

Vu le plan de financement repris ci-dessous :

- Participation CAPH : 7 965 €

- Participation BOUCHAIN : 2 655 €

- Participation HORDAIN : 2 655 €

- Participation LIEU SAINT AMAND : 2 655 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'attribuer à l'OMC de BOUCHAIN une subvention de 2 655 €

Il est passé au vote :

Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 21

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur général des services.

16-PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (L.332-23-1°)

Il est demandé au Conseil Municipal de créer :

- 1 CDD Accroissement temporaire d'activité, Adjoint administratif, 35 heures, durée d'un an.

A ce titre sera créé :

- au maximum 1 emploi à temps complet dans le grade d'Adjoint administratif pour exercer les fonctions d'agent d'accueil – CNI/Passeport du 01 Mai 2025 au 30 Avril 2026

Il est passé au vote :

Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 21

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à M. Luc BROUTA, 1^{er} Adjoint.

17- COMPTE DE GESTION 2024

« Comme la comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances, le maire en qualité d'ordonnateur, et le trésorier en qualité de comptable, il y a deux types de comptes : le compte administratif que nous examinerons au point suivant et le compte de gestion établi par la perception.

Conformément à l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales, le compte de gestion est soumis au vote du Conseil Municipal.

Une synthèse de ce document vous a été transmise afin de vérifier que le compte de gestion concorde parfaitement avec le compte administratif.

Avez-vous des observations ? »

Après en avoir délibéré, il est passé au vote pour l'approbation du compte de gestion 2024.

Contre : 00 Abstention : 02 Pour : 19

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1^{er} Adjoint.

18- COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Sous la présidence de Monsieur Luc BROUTA, 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2024 qui s'établit ainsi :

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2024

Total des dépenses	1 263 563.78 €	Total des recettes	1 086 847.89 €
	Résultat		- 176 715.89 €

Déficit antérieur : - 75 098,09 €
 Résultat cumulé : - 251 813,98 €
 Report dépenses : 390 646,25 €
 Report de recettes : 510 278,74 €
 Résultats cumulés : - 132 181,49 €

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024

Total des dépenses 4 757 694,61 €
 Total des recettes 4 710 327,40 €
 Résultat - 47 367,21 €
 Excédent antérieur : + 410 128,13 €
 Résultat cumulé : + 362 760,92 €

Hormis la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 00 voix Contre, 02 Abstentions et 18 voix Pour, approuve le compte administratif 2024.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1^{er} Adjoint.

19- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Vu les résultats du Compte administratif repris ci-dessus,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'accepter leur affectation de la manière suivante :

- Couverture du besoin de financement C/1068 255 707,16 €
- Report à nouveau C/002 410 128,13 €

Il est passé au vote :

Contre : 00 Abstention : 02 Pour : 19

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1^{er} Adjoint.

20- DÉTERMINATION DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de maintenir les taux d'imposition 2025 de la manière suivante :

Taxe d'habitation (TH) : 18,52 %
Taxe foncière bâtie (TFB) : 36,69 %
Taxe foncière non bâties (TFNB) : 75,71 %

Il est passé au vote :

Contre : 00 Abstention : 02 Pour : 19

Adopté à la majorité absolue

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, 1^{er} Adjoint.

21- BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de Budget Primitif qui s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses et recettes de Fonctionnement : 5 155 003.70 €
Dépenses et recettes d'Investissement : 3 588 900.23 €

Après en avoir délibéré, décide d'approuver, au niveau des chapitres, le Budget Primitif 2025 de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement

Chap 011	Contre : 00	Abstention : 02	Pour : 19
Chap 012	Contre : 00	Abstention : 02	Pour : 19
Chap 014	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21
Chap 65	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21
Chap 66	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21
Chap 67	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21
Chap 68	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21
Chap 042	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21

Recettes de fonctionnement

Chap 013	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21
Chap 70	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21
Chap 73	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21
Chap 731	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21
Chap 74	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21
Chap 75	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21
Chap 76	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21
Chap 77	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21
Chap 78	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21
Chap 042	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21
Chap 002	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21

Dépenses d'investissement

Chap 20	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21
Chap 21	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21
Chap 23	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21
Chap 202301	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21
Chap 202501	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21
Chap 16	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21
Chap 040	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21
Chap 001	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21

Recettes d'investissement

Chap 13	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21
Chap 10	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21
Chap 16	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21
Chap 024	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21
Chap 202301	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21
Chap 202501	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21
Chap 040	Contre : 00	Abstention : 00	Pour : 21

Monseigneur le Maire donne la parole à M. Eric GLAVIER, Adjoint.

22- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Budget Primitif 2025,

Après en avoir délibéré, décide, par 00 voix Contre, 00 Abstention et 21 voix Pour, de fixer le montant des subventions versées aux associations selon la liste ci-dessous.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS		
Association	2024	demandes 2025
1 Repas par jour	300	400
A.S.E.C Jardinage	2 300	2 500
Amicale des Donneurs de sang	1 000	1 000
APE Collège de l'Ostrevant	250	250
Atelier Léopold Desbrosses	1 500	1 500
Bibliothèque Au fil des Pages	2 800	2 800
Bouchain Club de Musculation	1 200	0
Bouchain Halesworth	600	700
Bouchain Patrimoine	400	0
Boxing club Bouchain	850	950
Centre de plein air du Bassin Rond	12 300	12 500
Chorale d'un seul cœur	3 500	3 500
Club du Troisième Age	1 000	1 400
Comité du Festival de la moto	3 800	5 000
F.L.E.P	2 000	2 000
Les Amis d'Eitorf	1 445	1 445
L.E.A	550	650
Let's Dance	2 230	1 630
Harmonie de Bouchain	1 000	1 400
Ju Jitsu Ecole Arts Martiaux (JUDO)	3 400	3 600
Bouchain arts martiaux academie	2 700	2 900
Les Amis de Jean Zay	400	400
Les Amis de Bouchain et son musée	850	600
Les restos du cœur	200	300
Moto Club de l'Ostrevant	1 275	1 275
Marche Nordique	1 100	1 200
OMC	25 400	25 000
OMS	9 000	9 000
Ostrevant Cyclo Club Bouchinois	1 020	1 020
Pêcheurs de l'Ostrevant	2 050	2 050
Secours Catholique	500	550
Local Unique	350	350
Tennis Club	2 100	2 300
Union du Commerce	2 500	2 500
Union Nationale des Combattants	600	600
La ronde des parents prim Albert Douay	0	250
USEP Ecole Mat A.Douay (les loupiaux)	500	500
Papillons blancs	900	900
Bouchain Pétanque Club de l'Ostrevant	1 500	1 500
La Gourmette	1 275	1 275
Basket Club	6 375	6 500
Il fait bon vivre	600	700
L'orée des Jardiniers	400	400
E.S.B.	10 800	10 800
Amicale des pompiers	100	100
Oliver Dance	300	400
Team Rive 59	0	250
TOTAUX	114 220	116 845

En qualité de membre du bureau de l'association concernée, n'ont pas pris part au vote :

- OMS : Luc BROUTA – Nicolette CARPENTIER – Eric GLAVIER – Colette SALADIN
- Les Amis du Musée : Any BROWERS – Jean Louis ANNICHINI – Luc BODA

USFP Jean Zay : Any BROWERS

OMC : Any BROWERS – Colette SALADIN – Nicolette CARPENTIER

Bibliothèque Municipale : Colette SALADIN

FLBP : Colette SALADIN

OCCB : Any BROWERS – Jean Pierre VERLET

Bouchain Patrimoine : Daniel DI PIAZZA

Un Repas par Jour : Colette SALADIN

Club du 3^{ème} Age : Jacques HAINAUT

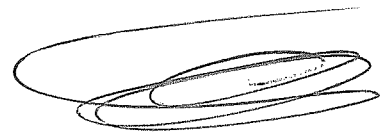
Judo Ju Jitsu : Daniel DI PIAZZA

Pétanque : Eric GLAVIER – Jacques HAINAUT

Les Amis d'Étorf : Jean Louis ANNICHINI

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

La Secrétaire
Any BROWERS



Le Maire
Ludovic ZIENTEK

